



Date de dépôt : 18 février 2026

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de Angèle-Marie Habiyakare, Masha Alimi, Guy Mettan, Julien Nicolet-dit-Félix, Laura Mach, Pierre Eckert, Christo Ivanov, Léo Peterschmitt, Sophie Demaurex, Yves de Matteis, Marjorie de Chastonay, Louise Trottet, Grégoire Carasso, Patrick Lussi, Cédric Jeanneret, Uzma Khamis Vannini, Emilie Fernandez, Philippe de Rougemont, Sophie Bobillier, Céline Bartolomucci, Thomas Bruchez, Lara Atassi pour une éducation critique et citoyenne face aux défis contemporains

En date du 20 mars 2025, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- *l'article 1, lettre a, de la loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ) qui précise que l'école publique a pour ambition d'« encourager l'intégration et la participation sociale, culturelle, civique et économique des enfants et des jeunes »¹ ;*
- *le projet de réforme de la maturité gymnasiale à Genève « matu2023.ge » et les propositions de grille horaire mises en consultation² ;*

¹ SIL – rsGE J 6 01 : Loi sur l'enfance et la jeunesse (LEJ)

² matu2023.ch – Accueil : <https://www.cdip.ch/fr/la-cdip/actualites/090421>

- qu'une des lignes directrices générales que se fixe le nouveau modèle de maturité gymnasiale est de permettre aux élèves d'acquérir « des compétences interdisciplinaires, socio-communicatives, organisationnelles et dans les domaines de l'éducation au développement durable, de la citoyenneté et du numérique » ;
- le fait que ce projet de « matu2023.ge » n'a de cesse de rappeler des enjeux qui sont justement des objectifs d'apprentissage des cours de sciences humaines ;
- que l'actualité prouve l'importance grandissante de ces thématiques (fake news, éducation aux médias, effets désastreux des changements climatiques...) ;
- que c'est précisément dans le cadre des cours de géographie, d'histoire et de citoyenneté que ces thématiques sont abordées en profondeur ;
- que tous les différents scénarios de modification de grille horaire prévoient une diminution de 33% du temps d'enseignement de la géographie et entre 25% et 50% de réduction du temps d'enseignement de l'histoire sur l'ensemble du cursus et plus généralement une baisse importante des périodes d'enseignement consacrées aux sciences humaines ;
- que ceux-ci prévoient de concentrer l'enseignement de la géographie et de l'histoire principalement sur les années 1 et 2 (au lieu des années 2, 3 et 4, comme c'est actuellement le cas), alors même que la complexité des sujets nécessite un enseignement dans les degrés plus avancés ;
- l'adoption par le Grand Conseil de la motion 2549 pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois³ ;
- le rapport RD 1407 du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école⁴ ;
- que les disciplines de sciences humaines sont des partenaires dans la réflexion autour des objectifs de « matu2023.ge », ainsi que des enjeux du numérique, afin que nos jeunes ne soient pas seulement des usagers, mais aient une meilleure compréhension de ce monde qui évolue à une vitesse grandissante,

³ M 2549-B – Pour un renforcement de l'éducation civique dans l'enseignement obligatoire genevois : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/M02549B.pdf>

⁴ RD 1407 – Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le programme numérique à l'école : <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/RD01407.pdf>

invite le Conseil d'Etat

- à maintenir la dotation actuelle ou au minimum de 6 heures d'enseignement de géographie et d'histoire comme discipline fondamentale dans le cursus gymnasial des élèves, en priorité sur les degrés 2, 3 et 4 ;*
- à effectuer un rééquilibrage correctif en faveur de la géographie et de l'histoire entre les familles de disciplines, et non pas à l'intérieur de la famille des sciences humaines ;*
- à étudier la possibilité d'introduire des périodes d'éducation citoyenne à la grille horaire.*

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le Conseil fédéral et la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) ont adopté conjointement en 2023 de nouveaux textes régissant la maturité gymnasiale : l'ordonnance fédérale sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, du 28 juin 2023 (ORM; RS 413.11), et le règlement de la CDIP sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale, du 22 juin 2023 (RRM). Les cantons travaillent depuis à leur mise en œuvre. Le canton de Genève prévoit de les appliquer dès la rentrée 2027. Au cours des travaux préparatoires, le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) a procédé à une consultation du corps enseignant, sur le modèle général, tout d'abord en septembre 2024. Il a ensuite émis plusieurs hypothèses de déploiement du nouveau cursus, quant à la structure du parcours, l'offre d'options spécifiques, et la grille horaire, qui ont été à nouveau soumises à consultation au corps enseignant en mars 2025. Une diminution des heures d'histoire et de géographie, par rapport à la situation actuelle, figurait parmi les hypothèses envisagées.

La maturité gymnasiale consiste en une formation générale de qualité qui permet l'accès aux hautes écoles à tous les élèves qui obtiennent le titre. Pour assurer le caractère généraliste de ce cursus, 5 domaines d'études sont déterminés, qui doivent obligatoirement être abordés par les élèves. La répartition des périodes de cours entre ces domaines doit respecter des proportions qui sont définies en pourcentages dans l'ORM et le RRM.

Ces domaines d'études sont :

- 1) langues;
- 2) sciences (mathématiques, informatique et sciences expérimentales);
- 3) sciences humaines et sociales;
- 4) arts;
- 5) option-spécifique (OS) – option complémentaire (OC) – travail de maturité (TM).⁵

⁵ Exigences de l'ORM en pourcentages : au moins 27% en langues (actuellement 37% à Genève), au moins 27% en sciences (mathématiques, informatique et sciences expérimentales) (actuellement 27%), au moins 12% en sciences humaines et sociales (actuellement 16% à Genève), au moins 6% en arts (actuellement 5% à Genève), 15% pour OC-OS et TM (actuellement 15%).

Dans le futur projet, 13 disciplines fondamentales composeront les 4 premiers domaines d'études⁶; elles sont déterminées dans l'ORM et le RRM.

Le législateur veut, par cette structuration du parcours, éviter une spécialisation des élèves. Ainsi, tous les élèves doivent étudier les 13 disciplines fondamentales (DF) pour un minimum de 72% de la totalité des périodes de cours.

Pour être reconnu dans tout le pays, un certificat cantonal de maturité gymnasial doit respecter ces prescriptions et pourcentages. Cette reconnaissance permet d'entrer, quels que soient les choix d'options effectués par les élèves durant leurs 4 années de cursus gymnasial⁷, dans toutes les hautes écoles suisses (universités et écoles polytechniques fédérales (EPF)).

Ainsi, par rapport à situation actuelle, notre canton est amené à modifier la grille horaire du collège de Genève. La dotation actuelle des disciplines artistiques doit augmenter pour atteindre le minimum requis pour ce domaine d'étude. La discipline *économie et droit* devient une discipline fondamentale, et doit passer de 2 heures à 4 heures dans le cursus. Les disciplines de sciences expérimentales, notoirement peu dotées à Genève par rapport aux autres cantons, doivent augmenter également.

Pour répondre à ces impératifs, le DIP a envisagé, pour conserver une charge horaire des élèves stable et supportable, de diminuer les dotations horaires de certaines disciplines de sciences humaines (histoire et géographie), domaine dont la proportion est actuellement bien supérieure au minimum exigé au niveau fédéral. Les sciences humaines sont en effet dotées de 16% du total des périodes de cours, alors que le minimum légal est de 12%. Il s'agit d'heures d'histoire, de géographie, d'économie-droit et de philosophie, le DIP ayant décidé de conserver cette dernière en tant que discipline fondamentale.

Le DIP a également évalué la possibilité de diminuer la dotation horaire des langues autres que le français, dans ce domaine qui est également fortement doté à Genève. Or, le cursus gymnasial prévoit d'amener les élèves

⁶ Douze disciplines fondamentales obligatoires plus la philosophie, facultative, choisie par Genève. En effet, les cantons peuvent décider d'ajouter cette discipline au domaine des sciences humaines en tant que discipline fondamentale. Elle est alors prise en compte dans le calcul des pourcentages.

⁷ Les élèves doivent choisir 2 langues en plus du français, leur option spécifique et leur option complémentaire.

au niveau B2 CECR⁸, ce qui nécessite de maintenir le même nombre d'heures de cours dans ces disciplines.

Le Conseil d'Etat constate ainsi que l'ORM et le RRM, par leur structure-même, mettent de fait les disciplines en concurrence les unes par rapport aux autres, et amènent donc à faire des arbitrages. En l'occurrence, la mise en conformité du modèle genevois implique, d'une part, d'augmenter les dotations horaires de certaines disciplines (arts, économie-droit et sciences) et donc, d'autre part, de compenser ces augmentations par des diminutions des dotations d'autres disciplines.

Après la large consultation de mars 2025, le DIP a fait part au corps enseignant des arbitrages auxquels il a procédé le 17 septembre dernier.

Par rapport aux invites de la présente motion :

- La dotation horaire de l'histoire a été maintenue à 8 heures pour la totalité du cursus, celle de géographie est passée à 5 heures. La présente motion invite à un minimum de 6 heures pour chacune de ces disciplines, pour un total minimum de 12 heures. Dans la plupart des cantons romands, la géographie n'est dotée que de 4 heures et l'histoire, dans tous les cas, de 8 heures. Ces éléments ont conditionné l'arbitrage final pour Genève : 8 heures d'histoire, comme dans les autres cantons, et 5 heures de géographie. Le total de ces 2 disciplines s'élève donc à 13 heures, soit 1 heure de plus que le minimum souhaité par les motionnaires.
- Répartir les heures de cours allouées aux disciplines dans les degrés du cursus pose la question de l'équilibre pour les élèves durant les 4 années de formation. Il est important qu'ils abordent chaque année des disciplines de chacun des domaines. La volonté du DIP est que la 4^e année comprenne 2 disciplines du domaine des sciences, et 2 disciplines du domaine des sciences humaines et sociales, ce qui n'est pas le cas actuellement. Aujourd'hui, les élèves de 4^e année ne suivent que les mathématiques en sciences et 3 disciplines en sciences humaines et sociales (philosophie, histoire et géographie). Il a donc été nécessaire de repenser la répartition des disciplines de sciences humaines et sociales tout au long du cursus, de la 1^{re} à la 4^e année. Parallèlement, il a aussi fallu trouver un bon équilibre pour les notes de maturité anticipées⁹, en particulier entre les différents domaines. Le choix a été fait de placer la dernière année d'histoire en 4^e année avec la philosophie, et la dernière

⁸ Cadre européen commun de référence pour les langues.

⁹ L'ORM permet de terminer l'étude de certaines disciplines en 2^e année ou en 3^e année, afin d'éviter que les élèves se retrouvent en fin de 4^e année avec trop de disciplines différentes et trop d'examens de maturité.

année de géographie en 3^e année. Les élèves obtiendront donc leur note de maturité de géographie à la fin de cette 3^e année. Pour les sciences, la chimie s'arrête en 2^e année, la biologie en 3^e année et la physique en 4^e année.

- Effectuer un rééquilibrage correctif en faveur de la géographie et de l'histoire entre les familles de disciplines et non pas à l'intérieur de la famille des sciences humaines revient à augmenter le pourcentage des sciences humaines et sociales par rapport aux autres domaines d'études. C'est ce qui a été réalisé. Le domaine des sciences humaines et sociales dépasse de 40% le seuil minimal (16,9% pour un minimum de 12%), loin devant le domaine des langues qui dépasse de 21% le seuil minimal (32,3% pour un minimum de 27%). Le Conseil d'Etat souligne ici l'importance qu'il donne aux sciences humaines et sociales dans la formation des élèves gymnasiens.
- La citoyenneté est très présente dans l'ORM et le RRM, car elle est l'un des 3 domaines transversaux qui doivent figurer dans le cursus, en sus du numérique et du développement durable. Il est prévu que la dimension citoyenne soit abordée par toutes les disciplines, du fait de sa « transversalité », mais le projet prévoit également l'organisation de semaines décloisonnées. L'une de ces semaines sera une semaine consacrée à la citoyenneté, prise en charge par les enseignantes et enseignants d'histoire plus spécifiquement. L'éducation citoyenne fera donc partie de façon très visible et explicite du cursus gymnasial.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Michèle RIGHETTI-EL ZAYADI

Le président :

Thierry APOTHÉLOZ